



Intervenants

Jacky Cruchon,

Expert urbanisme et patrimoine

Pascal Planchet, Professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Objectifs

Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Programme

- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

S'inscrire



Intervenants

Jacky Cruchon,

Expert urbanisme et patrimoine

Arnaud De Lajarte, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Objectifs

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Programme

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

S'inscrire



Intervenant

Philippe Zavoli,

Professeur de droit public,

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Objectifs

Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable

Programme

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

S'inscrire



Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Jean-Michel Pitoun, marchand de biens spécialisé opérations Malraux, déficits fonciers, administrateur d'immeuble

Objectifs

Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non

Programme

- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Denormandie...)

S'inscrire

Tarifs des formations

EN LIGNE

EN PRÉSENTIEL

Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants
Petites villes de demain / Ministère de la Culture

2 X 2h30

1 jour

2 jours

100 €

150 €

250 €

Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants

200 €

300 €

450 €

Pour les non-adhérents

350 €

500 €

650 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et **personnalisées à la demande**

Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06



Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi

N° de déclaration d'activité : 7264037264

Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session

& auto-évaluation en fin de session.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap